

## Conditions générales de vente (édition novembre 2013)

### Séjour en chambre d'hôtes

Ces conditions générales de vente sont destinées à l'usage de la réservation de prestations en chambres et table d'hôtes dans la maison d'hôtes « Le Clos d'Othe » située 10 route de Dixmont, 89320 Vaumort. Elles constituent le contrat de réservation entre les propriétaires Sophie et Xavier BERNARD et le client d'une prestation en chambre et table d'hôtes.

### Notre engagement

Les propriétaires Sophie et Xavier BERNARD s'engagent à faire tout leur possible pour réserver à leurs hôtes un accueil chaleureux, leur assurer un séjour agréable et leur faciliter la connaissance de la région.

### Durée du séjour

Le présent contrat est conclu pour une durée déterminée. Le client ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux sauf accord expresse du propriétaire.

### Validation de réservation

Après réception de votre réservation, nous vous envoyons par courrier électronique une confirmation et nous vous demandons de régler les arrhes dans le délai d'1 semaine.

La réservation est effective à la réception des arrhes correspondant à 30 % du montant total, au minimum de 20 euros, du séjour sans les repas. Les arrhes sont encaissées à réception de votre envoi. Un accusé réception confirmera la bonne réception des arrhes.

Les prix s'entendent toutes charges comprises et taxe de séjour incluse.

Le versement des arrhes peut s'effectuer :

- par chèque bancaire (banque domiciliée en France, chèque à l'ordre de Mr ou Mme Bernard)

### Annulation par le client ou du propriétaire

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée ou courrier électronique adressé au propriétaire ou au client.

Le client sera alors immédiatement et intégralement remboursé des sommes qu'il aura déjà versées sans autres indemnités de moyens ou de résultats

En cas d'annulation :

- 1 semaine avant le début du séjour, le propriétaire conserve les arrhes versées et se réserve le droit de réclamer le règlement total du séjour
- entre 1 et 4 semaines avant le début du séjour, les arrhes restent acquises au propriétaire, sauf si nous pouvons relouer la/les chambre(s)
- plus de 4 semaines, les arrhes sont restituées au client

En cas de séjour écourté, le prix correspondant au coût de l'hébergement initialement prévu reste intégralement acquis au propriétaire.

### Heure d'arrivée

Le client doit se présenter le jour précisé de la réservation à partir de 17h00. Prévenir en cas d'arrivée après 19h00.

Si le client ne se manifeste pas avant 19h00, le jour prévu de début de séjour, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de la ou des chambre(s) d'hôtes. Le montant des arrhes reste acquis au propriétaire qui se réserve le droit de réclamer le solde du prix de l'hébergement.

### Table d'hôtes

La table d'hôtes est proposée tous les soirs sur réservation 48h00 avant, uniquement pour les clients des chambres d'hôtes.

Le client signalera ses allergies lors de nos échanges de courriels.

### Heure de départ

Les chambres seront libérées avant 11h00

### Règlement du solde de l'hébergement

Le solde est à régler la veille du jour du départ de la maison d'hôtes.

Les consommations et les prestations supplémentaires non mentionnées dans le présent contrat seront réglées avec le solde.

Le paiement s'effectue par chèque bancaire (banque domiciliée en France, chèque à l'ordre de Mr ou Mme Bernard) ou en espèces.

### **Changement de chambres**

Sans que le client ne puisse se prévaloir d'aucune indemnité, l'exploitant se réserve la possibilité de changer la chambre initialement réservée par le client par une chambre de même capacité ou de capacité supérieure. Dans un tel cas, le coût de la réservation reste inchangé.

### **Capacité**

Le présent contrat de séjour est établi pour un nombre précis de personnes de plus de 14 ans. Si le nombre de clients dépasse ce nombre, le propriétaire est en droit de refuser les personnes supplémentaires. Ce refus ne pourra être considéré comme une modification ou une rupture du contrat à l'initiative du propriétaire. En cas de départ du client, aucun remboursement ne peut être envisagé.

### **Animaux**

Pour des raisons d'hygiène, d'allergies et de tranquillité des hôtes, les animaux de compagnie ne sont pas acceptés. En cas de non respect de cette clause par le client, le refus d'accepter les animaux et ses propriétaires par le propriétaire des chambres d'hôtes ne peut être assimilé à une modification ou une rupture du contrat à l'initiative du propriétaire.

### **Consignes de savoir vivre, utilisation des lieux**

Le respect d'un certain art de vivre est demandé à tous les hôtes pour garantir la quiétude du lieu et le confort de ses hôtes. En outre, il est demandé

- de ne pas fumer dans les chambres et les lieux de vie. Une terrasse extérieure est mise à disposition des fumeurs.
- De ne pas manger dans les chambres.

Le client s'engage à respecter les consignes de savoir vivre figurant dans les chambres et dans les présentes conditions générales de vente.

Toute attitude irrespectueuse envers les autres hôtes et/ou les installations et/ou les œuvres d'art peut entraîner l'annulation immédiate de la réservation.

Toute anomalie ou dégradation constatée à la prise en charge de la chambre doit être immédiatement signalée.

Le client s'engage à rendre les chambres en parfait état à la fin du séjour et à déclarer, et assumer financièrement, toute dégradation éventuelle dont il pourrait être responsable.

### **Responsabilité**

Le Clos d'Othe n'accepte aucune responsabilité en cas de perte, de vol et/ou de dommages ou de blessures aux biens ou personnes se trouvant sur la propriété, peu importe la cause.

### **Litige**

En cas de litige et à défaut d'accord à l'amiable, seules les autorités de résolution du litige du lieu dont dépend le propriétaire seront compétentes

### **Acceptation des conditions de vente**

Les présentes conditions de vente sont modifiables à tout moment sans préavis.

L'acceptation et le respect de ces conditions de vente sont réputés acquis dès le versement d'arrhes.

Le non respect des conditions générales de vente et des consignes de savoir vivre, peut être considéré comme rupture du contrat à l'initiative du client. En cas de départ du client, aucun remboursement ne peut être envisagé.

### **Informatique et libertés**

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant. Le Clos de la fontaine s'engage à ne pas transmettre les informations que vous lui avez communiquées à d'autres sociétés ou organismes.